



Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

Entrée en vigueur du règlement 682-2026

Prenez avis que lors d'une séance du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton tenue le 17 août 2026, le règlement suivant a été adopté : Règlement 682-2026 intitulé « Règlement 682-2026 remplaçant le règlement 666-2024 et ses amendements sur la gestion contractuelle ».

Ce règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville situé au 112, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton de 8h00 h à 16h30, du lundi au jeudi, ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton ce 19 août 2026.

Michel Larouche

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussigné, Michel Larouche, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 19 août 2026, entre 8h et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19 août 2026.

Michel Larouche

Directeur général et greffier-trésorier